

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 septembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 90 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 21 septembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration faite par M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères du Bélarus et Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, au sujet de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le texte de cette déclaration a été approuvé par tous les États membres de l'Organisation (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 90 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andrei **Dapkiunas**



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration du Président du Conseil des ministres
des affaires étrangères des États membres de l'Organisation
du Traité de sécurité collective**

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective appuient par principe et avec détermination l'adoption de mesures internationales efficaces visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et à créer des zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous saluons la création d'une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires et les efforts accomplis à cette fin par les États d'Asie centrale, dont quatre sont membres de l'Organisation.

La signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale représente une contribution importante aux efforts de maintien de la sécurité aux plans mondial et régional et de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires, qui sont tout particulièrement d'actualité dans le contexte de la campagne internationale visant à lutter contre le terrorisme et à empêcher que des terroristes s'emparent d'armes de destruction massive.

Il ne fait aucun doute que la création d'une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires contribuera également à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et donnera un nouvel élan aux pourparlers menés à l'ONU sur la question de la non-prolifération sous tous ses aspects.

Nous sommes convaincus que seules la détermination et la persévérance de la communauté mondiale peuvent faire obstacle à la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous appelons tous les pays à mobiliser et à renforcer les efforts qu'ils déploient à l'ONU comme dans d'autres organisations internationales pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.